Le 18 mars 1890, M. Fallières lisait une déclaration à cette tribune ; quand elle fut terminée, M. de l'Angle-Beaumanoir voulait parler. M. le président Le Royer lui refusa la parole en disant : « Il est de tradition que l'on ne réponde pas à une déclaration du gouvernement ».

Faut-il en conclure qu'on a seulement la faculté pour adresser des éloges au gouvernement et non pour le blâmer ? Dans tous les cas, je puis dire que les précédents ne savent de rien.

M. le président. — Entre les deux cas il n'y a aucune espèce de similitude. En 1900, on voulait porter à la tribune une discussion sur la déclaration que venait de faire le gouvernement, tandis qu'hier il ne s'agissait que d'une simple motion d'ordre, qui n'a provoqué aucune espèce d'objection de la part de M. Halgan qui était présent à la séance.

Le Sénat s'est prononcé. Le règlement n'a pas été violé.

M. Halgan. — Si je n'ai pas protesté hier, c'est que mes souvenirs n'étaient pas assez précis. Je persiste à dire que la situation était hier exactement la même en 1890 qu'aujourd'hui.

M. le Président. — Je répète que la situation était tout à fait différente.

M. Guilloury de Luzinais. — Hier, M. Guyot a fait une motion d'ordre portant approbation. Elle a été acceptée le vote sur une motion de ce genre si elle s'était terminée par un blâme !

Voix à gauche. — Oui ! Oui !

M. Guilloury de Luzinais. — J'en prends acte.

M. le président. — Il ne s'agit pas de raisonner sur des hypothèses, mais de savoir si le règlement a été violé ; j'ai prouvé qu'il avait été appliqué dans sa lettre et dans son esprit.

L'incident est clos.

La mission Marchand

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi tendant à accorder une récompense nationale aux militaires français qui ont fait partie de la mission Marchand sur le Haut-Nil.

L'urgence est déclarée et le projet est adopté.

Les conseils généraux

Le Sénat adopte sans discussion, en première délibération, la proposition concernant le taux légal de l'argent, et, en deuxième délibération, celui tendant à modifier les articles 61 et 63 de la loi du 10 août 1871 sur les conseils généraux (attributions financières).

La réforme de l'enseignement

M. G. Leygues demande l'ajournement de la discussion de la proposition sur la réforme des sanctions de l'enseignement secondaire, qu'il estime trop importante et trop insuffisamment étudiée pour être discutée actuellement.

M. Combes proteste contre cette proposition du ministre de l'instruction publique.

L'orateur dit que la question n'est pas universitaire, elle est politique. Il s'agit de savoir si on laissera creuser le fossé qui sépare la France en deux parties et si, au contraire, on ne réunira pas tous les citoyens sous la bannière du progrès républicain.

La crise, qui semblait insignifiante en 1885, est arrivée à son maximum. Il faut défendre l'Université contre ses adversaires. Elle est sur la pente qui conduit à la décadence. Depuis quatre ans, elle perd une partie de ses élèves qui va aux congréganistes, et cela même à Paris.

L'orateur adjure le Sénat de ne pas accorder un délai à l'enseignement congréganiste.

Dans les troubles derniers, on a vu au premier rang ces fils des classes dirigeantes qui étaient autrefois élevées dans l'Université.

On a injurié le Président de la République la cour de cassation, l'armée et l'Université elle-même. Tout cela est dû à l'action de l'enseignement congréganiste contre la République.

Vous avez le temps de procéder à une première délibération : n'attendez plus, agissez !

M. G. Leygues dit qu'il demande simplement un délai afin de rapprocher la Chambre et le Sénat une entente profitable à tous.

Le ministre insiste sur la nécessité qu'il y a à connaître l'opinion du corps enseignant avant de passer à la discussion de la proposition de loi.

Ce projet sera discuté à son heure, mais il faut qu'il le soit dans des conditions de maturité et de compétence absolues.

M. Combes dit que l'on a tous les documents nécessaires pour la discussion.

La question, d'ailleurs, est posée depuis quinze ans, et depuis ce temps nos établissements se vident au profit des maisons d'enseignement congréganistes.

En procédant à une première délibération, le Sénat montrera sa volonté de réagir contre l'état de choses actuel.

Après une intervention de M. **Millano** qui appuie la proposition du ministre en une motion de M. **Pozzi**, rapporteur, qui le combat, l'ajournement est adopté par 156 voix contre 116.

La proposition Bisseuil

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de **M. Bisseuil** rendant incompatibles les fonctions ministérielles avec le mandat de sénateur et de député.

M. le président rappelle que la commission repousse la prise en considération.

Le Sénat repousse à mains levées la prise en considération de la proposition Bisseuil.

M. Deschanel demande l'ajournement de la discussion de la proposition de loi de M. Isaac sur l'organisation du commissariat de la marine et du service de santé aux colonies.

L'ajournement est prononcé.

La séance est levée à 5 h. 1/4.

Séance jeudi.

LA JOURNÉE DE LUNDI

ET LA PRESSE

Nous croyons intéressant de donner ci-dessous les appréciations des principaux journaux de Paris — adversaires ou défenseurs du ministère — sur la victoire remportée par le nouveau cabinet à la Chambre des députés, lundi dernier.

De **Jaurès** dans la *Petite République* :

Le ministère de défense républicaine l'a emporté hier de 26 voix. La République, traquée par les bandes jésuitiques et césariennes, peut reprendre haleine et faire front.

Le vote a une signification très nette, presque impérieuse. Dans la majorité qui a soutenu le ministère, il n'y a que des républicains ; dans la minorité qui l'a combattu, se rencontrent tous les monarchistes, tous les cléricaux, tous les nationalistes et anciens boulangistes, tous les grands patrons exploiteurs.

Ceux-là, les Motte, les de Solages, peu leur importait que Galliffet fût parmi les ministres.

Du moment que, cette fois, il n'avait pas pour consigne de tirer sur les ouvriers, il n'était plus leur homme et ils votaient contre lui.

Oh ! non ne nous faisons pas d'illusions. Nous savons bien que tant que le pouvoir tout entier n'aura pas été conquis par le prolétariat organisé en parti de classe, la participation d'un socialiste au pouvoir, surtout si elle n'est pas contrôlée par le parti lui-même, sera pleine de périls. Mais il nous plaît qu'aux heures de crise, le socialisme contribue au salut de la République, et que son concours soit officiellement proclamé nécessaire. C'est une première arche du pont jeté sur les abîmes, et par où la Révolution passera. Cette arche peut crouler, mais la partie inerte du peuple, celle qui ne croit pas à la possibilité d'une société plus juste, s'habitue à l'idée que le gouffre peut être franchi.

Je demande à nos amis, à ceux qui depuis quatre jours hésitent et se troublent, quelle serait la responsabilité du parti socialiste si, par son vote, le ministère était tombé et si la patrie nationaliste et militaire, surexcitée de nouveau aux plus criminelles espérances, avait pu s'emparer du pouvoir, des tribunaux et de la rue ?

Heureusement la sagesse des socialistes a déjoué le péril. Aucun d'eux n'a voté contre le ministère : plusieurs, qui n'ont pu surmonter la révolte des souvenirs, se sont abstenus ; les autres, en majorité, ont voté pour. Tous ont cordialement souteu Viviani, quand le centre et la droite se risquaient à interrompre. Tous, quand le centre et la droite ont murmuré contre Millerand, l'ont salué de leurs acclamations. Ainsi s'effacent rapidement, des cœurs socialistes, les traces des dissentiments que cette terrible crise a provoqués.

De **Viviani**, dans la *Lanterne* :

Après toutes les intrigues habiles — on le croyait — après toutes les démarches intéressées, le cabinet quand même triomphe. Et il a cette satisfaction de n'avoir comme auxiliaires que des républicains et, comme ennemis, toute la réaction sociale, politique, religieuse qui, sous des noms divers, fleurit au Parlement.

Le cabinet est donc fortifié. A sa majorité s'ajouteront des républicains qui se sont abstenus mais qui, pour le combat démocratique, sont près.

Et d'autres concours lui viendront aussi s'il agit, s'il ne s'en tient pas à des mesures insignifiantes, s'il frappe, s'il prépare, aussi bien par des exemples nécessaires que par un labeur de rénovation, une armée républicaine.

Pour nous, socialistes, la journée fut plus que bonne. Elle fut féconde. Personne n'oubliera l'impression produite sur la Chambre, quand le président donna la parole au ministre du commerce. Millerand monta à la tribune.

Une immense ovation des républicains, debout, l'accueillit, et pendant cinq minutes arrêta sa parole. C'était bien l'irruption du socialisme, la montée vers le pouvoir, la main mise souveraine sur le vieil instrument d'oppression dont l'esprit de justice fera l'instrument de progrès.

Le centre et la droite, les héréditaires ennemis consternés, eux aussi, sentaient que quelque chose était changé.

Allons, camarades, expliquons au peuple le devoir qui n'est pas toujours simple, et préparons, en défendant la République, notre République sociale.

Du *Petit Parisien* :

Une seule constatation suffit pour apprécier la portée de la séance : tous ceux qui ont voté pour le ministère sont des républicains, et tous les ennemis de la République ont voté contre lui.

La majorité, fidèle à elle-même et aux idées qu'elle avait formulées le jour de la chute du précédent cabinet, s'est inspirée des sentiments exprimés dans la déclaration ministérielle.

Elle s'est formée pour soutenir un gouvernement décidé à défendre les institutions républicaines — un gouverne ment qui a fait appel à tous les républicains de la démocratie pour protéger contre toute attaque la cause de la démocratie.

De **Clémenceau**, dans l'*Aurore* :

Le ministère a une majorité de vingt-six voix. J'aurais souhaité, pour l'honneur du parti républicain, qu'elle fût plus considérable. Telle que les événements nous la donnent, elle peut, doit suffire. Les ennemis de la République se sentent secrètement contentes.

Nous avons l'avantage de 26 voix. C'est assez pour maintenir la République et sauver l'ordre et la loi des révoltes imminentes. Cette majorité est bonne, car elle est toute républicaine, contre une bigarrure jésuitico-militariste, diversement déguisée. Tous républicains, les 363. Pas un tremblement. Pas un lâche. Beaucoup ont fait au salut de la République un cruel sacrifice. Ils ont su refouler jusqu'au plus profond d'eux-mêmes les plus affreux souvenirs. En vain retentissaient des appels de désertion, d'abstention. Ils n'ont rien voulu entendre. Ils ont pensé que, si les pères avaient donné leur vie, les fils peuvent faire le sacrifice, plus difficile peut-être, de leur vengeance, et ils ont marché au canon comme des braves.

Il y avait une tache de sang au drapeau. Ils n'ont vu que la tache. Moi, je n'ai vu que le drapeau.

Brisson de même. Brisson, le vieux chef républicain, pour qui le fut cruel, à mon [illegible] et Rochefort, en un péril extrême, et derrière qui, aujourd'hui, j'ai joie et honneur à marcher. La maladie l'étreint, mais ne l'abat pas. Pendant que Bourgeois s'enfuyait honteusement vers La Haye, laissant ses troupes en péril, Brisson accourait, brisé, mais non dompté par un demi-siècle de luttes pour la justice républicaine. Il s'est présenté pour revendiquer sa part de bataille, sa part de défaite ou de victoire, suivant que la République devait, sous les coups de l'éternel ennemi, succomber ou vaincre, dans cette journée décisive.

Je ne suis pas de ceux qui s'abstiennent, telle fut sa première parole de bon combattant. « Oubliez, oubliez le passé de mort et regardez l'avenir qui est là vie. Dédaignez, ignorez les hommes, qui ne sont rien, et marchez au secours de l'idée. » Voilà ce qu'il cria, le républicain inflexible à qui les déboires ne furent pas épargnés, et sa voix et son geste dominaient le tumulte du combat, les républicains comprirent qu'il n'y avait qu'un devoir dans la mêlée : se rallier au drapeau et le défendre, même avec le secours de celui qui fut l'ennemi. Après tout, quel plus bel hommage à l'idée que l'aide même de l'ancien adversaire, au moment du péril ? Comme un soufle de sang chrétien, fit le triomphe de la croix.

Par Brisson, tout le vieux parti républicain fut gagné. Tous ceux qui ont donné quelque chose d'eux-mêmes à la République et qui sachant la douleur des défaites, ne veulent rien risquer des libertés conquises, prirent rang derrière le gouvernement républicain qui réclamait leur secours. Et avec Viviani, dont le beau courage doit être honoré, la jeune démocratie socialiste vint réclamer sa place de combat. Les pères ont donné l'instrument politique d'émancipation.

Les fils, sur la dure enclume du temps, forgeront la justice sociale, s'ils peuvent. Jamais je ne leur refuserai mon concours. Pour avoir le droit d'invoquer l'appui du parti républicain tout entier, il fallait qu'ils se fussent montrés d'abord dans la bataille républicaine. Ils ont rempli ce devoir. Les républicains de toutes nuances n'ont pas le droit de l'oublier.

Tous les braves ont fait leur devoir. Que les autres se comptent, et expliquent comme ils pourront ce que j'appelle, moi, une désertion devant l'ennemi.

De M. Harduin, dans le *Matin* :

Vingt six voix, telle est la majorité du nouveau cabinet.

A ceux qui trouveraient qu'elle est mince, on peut faire remarquer que celle du ministère Méline, à ses débuts, n'a été que de onze voix, M. Méline n'en a pas moins gouverné pendant deux ans.

La Constitution qui nous régit n'a été, elle-même, votée qu'à une voix de majorité, et elle dure encore.

Ceci prouve que les grosses majorités ne sont pas nécessaires et ne signifient pas grand'chose, en ce pays, où on les voit si capricieuses et si mobiles. Beaucoup de cabinets d'abord favorisés l'ont appris à leurs dépens.

L'essentiel est d'en avoir une bien décidée à soutenir le ministère auquel elle a donné sa confiance.

De **M. Sigismond Lacroix**, dans le *Radical* :

Le cabinet a donc en vue des *actes* qu'il entend accomplir. Bien. Mais que ce soient vraiment des *actes*.

Plus de paroles. Des actes.

C'est pour la défense de la République que le cabinet a été constitué ; c'est au nom du salut de la République que M. Henri Brisson lui a rallié à la Chambre une majorité d'abord hésitante, déconcertée par les furibondes attaques des Roche et des Mirman ; c'est pour la défense des institutions républicaines que le Sénat presque unanime s'est groupé autour de lui. Qu'il défende donc la République, hardiment, vaillamment ! Qu'il atteigne l'ennemi au cœur en faisant revivre d'abord contre toutes les congrégations de jésuites ou de sous-jésuites les décrets d'expulsion. Là est le foyer de la conspiration ; c'est là qu'il faut frapper.

De **M. Isambert**, dans le *Voltaire* :

M. Brisson a rendu un service marqué au cabinet, à qui ses exhortations paraissent avoir assuré une majorité jusque-là vacillante et indécise.

Il a fait plus et mieux : il a rendu un service éminent à la Chambre, en l'élevant un moment au-dessus des intrigues mesquines qui s'agitaient au travers de son amphithéâtre au pays, en aidant au rétablissement du cours normal de la paix publique et des lois.

Le succès principal de la journée a été pour ce fidèle dépositaire des grandes traditions républicaines, et précisément parce qu'il a su planer au-dessus de l'esprit de parti, il a par surcroît bien servi son parti, en lui ramenant, pour une bonne part, l'honneur et le profit moral de la victoire.

Du *Petit Bleu* :

Cette séance d'hier nous a reportés aux époques les plus mouvementées de la lutte pour la défense de la République. Nous avons vu un président du Conseil, M. Waldeck-Rousseau, remplissant courageusement son devoir, assumant avec une belle énergie et un suprême dédain des attaques la responsabilité de ses actes, faisant lui-même le sacrifice de ses préférences et de ses sympathies dans l'intérêt supérieur d'une cause à laquelle il a toujours été fidèle, couvrant sans faiblesse les collaborateurs qu'il avait choisis, et ne cherchant pas dans des échappatoires et de basses flatteries à conquérir la confiance de la Chambre.

De **M. Cornély**, dans le *Figaro* :

Et quelle condition le cabinet a-t-il trouvée devant lui ? La plus humorale de toutes : celle des modérés et des communards, celle du parti qui a fourni les otages et du parti qui les a exécutés.

Le ministère n'est pas homogène. Oh ! non. Quand il faudra un cabinet homogène, il saura se retirer. Mais ceux qui l'attaquent sont-ils donc homogènes ? Si la minorité d'hier avait été la majorité, il aurait fallu constituer un cabinet Vaillant-Méline. Comme homogénéité, j'aime autant un cabinet Waldeck-Rousseau-Gallifet.

De **M. Coppée**, dans le *Gaulois* :

C'est avec un sentiment de tristesse patriotique, mais sans aucun étonnement, que j'apprends le vote de la Chambre qui installe au pouvoir un ministère de haine et de tyrannie.

Je n'attendais pas moins des microbes politiques qui s'agitent dans le bouillon de culture du Palais-Bourbon. Il paraît que ces gens-là ne se sentaient pas encore assez haïs et assez méprisés et qu'ils éprouvaient le besoin de donner un nouveau démenti à leurs programmes et de trahir une fois de plus leurs serments.

Voilà qui est fait.

Des hommes qui peuvent être personnellement honnêtes ont voté pour des personnages d'une moralité suspecte ; d'anciens communards ont fait alliance avec M. Galliffet ; des socialistes de l'avant-garde sont maintenant à pain et à pot avec des bourgeois capitalistes.

Tant mieux, en un certain sens. Tout ce qui déconsidère aux yeux du pays le personnel du régime actuel et le précipite vers sa ruine n'est pas fait pour me déplaire.

De **M. Rochefort**, dans l'*Intransigeant* :

Les plus madrés parmi les radicaux et les prétendus socialistes ont trouvé, en s'abstenant, moyen de rester triomphe le complaisant Hugo-allemands assis au banc des ministres. Ils pourront ainsi dire à leurs électeurs stupéfaits :

« Nous n'avons pas voté contre, nous l'avons, mais nous n'avons pas non plus voté pour. »

Ces Escobars sont peut-être encore plus abjects que les complices de l'égorgeur de la Semaine sanglante, lesquels ont arboré crânement leur crime à la face du pays.

De **M. Paul de Cassagnac**, dans l'*Autorité* :

Donc le gouvernement l'a emporté.

Au fond, je n'en suis pas fâché.

D'abord, parce que le ministère qui l'eût remplacé n'aurait guère mieux valu.

Nous aurions eu Bourgeois ou Brisson, avec une concentration à gauche.

Dans aucun cas, il n'y avait à espérer un gouvernement modéré, relativement conservateur.

M. Méline est fini, enterré.

De **M. Drumont**, dans la *Libre Parole* :

A vrai dire, le résultat de la journée ne m'a pas étonné outre mesure. Il était dans la logique d'une situation où les Juifs sont absolument les maîtres de tout.

LE SCRUTIN DE LUNDI

ET LES SOCIALISTES

Voici comment se sont répartis lundi, à la Chambre, les votes des députés socialistes, dans le scrutin sur l'ordre du jour présenté par M. Pédier, portant approbation des déclarations et des actes du gouvernement.

Ont voté pour le ministère :

Albert-Poulain, Basly, Benézech, Berthelot, *Antide Boyer*, Calvinhac, Charles-Gras, Chassaing, Colliard, Defontaine, Devèze, Ferrero, *Ferroul*, Fournière, Goujat, Paschal Grousset, *Krauss*, Labussière, Lamendin, Lassalle, Léo Meillet, Millerand, Narbonne, *Pastre*, *Pastre*, Rouanet, Salix, Pierre Vaux, Viviani.

29 députés socialistes ont donc voté l'ordre du jour de confiance au nouveau cabinet.

A voté contre le ministère : Destarges.

21 socialistes *se sont abstenus*. Ce sont : Allard, Breton (Cher), *Cadenat*, *Chauvière*, Compayré, Coutant, Deguise, *Dufour* (Indre), Groussier, Clovis Hugue, *Legitimus*, Létang, Mirman, Renou, *Saurdinet*, Sembat, Vaillant, Walter, *Zévaès*.

N. B. — Les noms en italiques sont ceux des députés qui ont signé l'ordre du jour du Conseil National que nous avons reproduit dans notre numéro de lundi matin, antidaté du 27 juin.

NOUVELLES POLITIQUES

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 27 juin. — Le conseil des ministres n'a pas tenu ce matin sa séance ordinaire du mardi, aucune affaire urgente ne nécessitant sa réunion.

M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, seulement, est allé s'entretenir ce matin avec le président de la République des incidents de la séance d'hier.

Jeudi, un conseil de cabinet sera tenu au ministère de l'intérieur et vendredi aura lieu un conseil des ministres, à l'Elysée.

LA LOI SUR LA PRESSE

Paris, 27 juin. — Le Sénat a nommé la commission chargée d'examiner la proposition de M. Joseph Fabre établissant pour la presse la juridiction de droit commun en ce qui concerne le délit d'injure et de diffamation.

Sont élus : MM. Cordelet, favorable, par 10 voix, contre de Casabianca, hostile, qui a 8 voix, Delpech, Joseph Fabre, Francoz, Thorel, Combes, Bourganel, de Sal, Bernard, Laverne, tous favorables.

UN NOUVEAU GROUPE

Paris, 27 Juin. — Le nouveau groupe socialiste formé par les blanquistes et les allemanistes dissidents sous le nom de groupe socialiste révolutionnaire s'est constitué aujourd'hui avec Dejeante comme secrétaire et Benon comme trésorier.

UN ESCAMOTEUR

M. Waldeck-Rousseau, dès son arrivée, place Beauveau, eut la curiosité de s'enquérir de ce qui avait été fait, dans les divers services de son département, au sujet des récentes manifestations nationalistes. Il demanda les dossiers.

Or, les dossiers n'étaient pas ou n'étaient plus au ministère.

De l'attentat d'Auteuil, de la conspiration de Deroulède, M. Dupuy n'avait voulu laisser derrière lui aucune trace.

Il s'est rappelé qu'il avait été, en 1894, le collègue du général Mercier, et il s'est inspiré de son exemple, sa conscience à tout faire lui permettant, comme une chose toute naturelle, de dissimuler ou de détruire les pièces officielles qui peuvent compromettre ou gêner ses amis.

LA RÉVISION

DU PROCÈS DREYFUS

Le général Mercier et le bordereau

Paris, 27 juin. — Un journal avait raconté que le général Mercier, ancien ministre de la guerre, avait été vu sortant des magasins de M. Marion, papetier, où des experts choisis par la Cour de cassation pour donner son avis sur le papier pelure utilisé pour le bordereau.

Nous avons vu, cet après-midi, M. Marion dans son cabinet de la cité Bergère, dit le *Temps*.

Il est, en effet, exact, nous dit-il, que le général Mercier est venu ici. Il est même venu deux fois ; samedi dernier, le général ne m'ayant pas rencontré est reparti enfin, hier où j'ai pu avoir avec lui une conversation de quelques minutes.

Que venait-il faire ?

Sa visite n'était point mystérieuse. Il voulait savoir si le papier pelure était d'un usage courant ou difficile à trouver en 1894, à l'époque où le bordereau fut écrit. J'ai pu le renseigner, et c'est à peu près ce que j'ai dit à la Cour de cassation. Depuis l'abaissement des tarifs postaux et l'augmentation du poids des lettres accordée dans les nouvelles conventions, l'usage du papier pelure a été de plus en plus abandonné.

Mais enfin, il n'était pas impossible d'en trouver pas plus en 1894 qu'aujourd'hui, car j'en ai moi-même à la disposition des clients et j'ai signalé au général Mercier trois ou quatre maisons dans Paris qui en tiennent encore.

D'ailleurs en voici un spécimen.»

Et M. Marion nous remet deux feuilles de ce papier quadrillé et transparent qu'il nous assure être semblable à celui du bordereau.

— Je ne le fabrique pas, reprend-il, je le transforme. On nous le livre blanc. Je le quadrille comme celui-là ou je le garde tel qu'il m'est fourni.

L'ancien ministre de la guerre se prépare à discuter le procès auquel il a pris une part si grande et s'entoure de tous les renseignements qui peuvent lui être utiles. De la la visite qu'il m'a faite.

Notre conversation n'a pas eu d'autre objet.

A RENNES

Rennes, 27 juin. — Des affiches ont été apposées en ville par le comité dit de *Défense du Droit*, invitant la population au calme et à la confiance envers les autorités judiciaires, civiles et militaires.

Il est arrivé aujourd'hui chez Mme Godard des bagages et une certaine quantité de fleurs à l'adresse de Mme Dreyfus ; on en conclut que celle-ci ne tardera pas à arriver ; cela confirme en outre qu'elle effectuera bien sa descente rue de Châtillon.

M. Vigue, directeur de la Sûreté générale de Paris, est revenu ici, retour de Brest.

Il doit être ce soir l'hôte de M. Dureault, préfet d'Ile-et-Vilaine, dans la propriété que celui-ci possède à Dinard.

Cette nouvelle a quelque peu rassuré les journalistes sur le bruit qui avait été répandu que Dreyfus était attendu la nuit prochaine.

Le Conseil de guerre

On sait que les défenseurs de Dreyfus, MM. Demange et Labori n'ont pas l'intention de demander l'ajournement des débats.

Il résulte des informations que nous avons prises que les défenseurs ignorent encore la date de la réunion du Conseil de guerre.

Il est vraisemblable que le commissaire du Gouvernement et le président du Conseil de guerre pourront prendre une connaissance approfondie de toutes les pièces du volumineux dossier de l'enquête de la Cour de Cassation.

Quel temps prendra cette étude ? Eux seuls pourraient le dire.

D'autre part, devant le Conseil de guerre, entendra-t-on tous les témoins qui ont déjà comparu suprême ?

La date rapprochée des débats ne pourra être acceptée par la défense que si l'état physique du capitaine est tel qu'il puiss supporter les fatigues des audiences.

Toutes ces considérations ont besoin d'être réglées pour permettre à la défense de prendre des dispositions utiles.

En l'état des choses, il est permis de penser que le procès ne pourra pas s'engager définitivement devant le Conseil de guerre de Rennes avant la fin du mois de juillet.

La Famille Dreyfus

Caen, 27 juin. — Mme Lucie Dreyfus vient de louer à Houthate, la « villa Faïda » où elle compte se retirer avec son mari après l'acquittement de ce dernier.

M. Emile Zola a également loué à Houtgate la villa Nélaton.

Meeting de Protestation

CONTRE

le Sectionnement Electoral à Roubaix

et les menées Réactionnaires

DISCOURS DE SIAUVE-EVAUSY, L. BAILLEUL, ET MICHEL SERVAIS.

Dès huit heures, une foule énorme envahit la grande salle du Théâtre Couvreur. On peut évaluer à quinze cent le nombre des électeurs venus pour protester contre le projet ridicule et injustifié de MM. Motte et Chatteleyn sur le sectionnement de Roubaix.

La séance est ouverte à 8 heures 3/4, sous la présidence du citoyen E. Marcoux, avec, comme assesseurs, les citoyens H. Terryn et Segard Henri.

Le citoyen Michel Servais remercie la nombreuse assistance qui a bien voulu se rendre à l'invitation du Parti Ouvrier.

Il déclare qu'il sera très bref. Il laissera aux citoyens Siauve et Bailleul le soin de flétrir comme il convient les honteux projets des Motte et Chatteleyn.

Il s'attache à démontrer l'inopportunité du projet des réactionnaires, Roubaix n'étant pas une ville disséminée, mais une agglomération ayant des intérêts généraux communs à toute la population et non particuliers à certains quartiers.

L'orateur expose que le sectionnement créera la lutte des quartiers, la lutte des intérêts particuliers, la haine entre citoyens, la discorde au sein du conseil municipal où chaque conseiller devient, par suite des intérêts privés qu'il a mission de défendre l'ennemi de son collègue qui a de son côté une mission spéciale.

Servais flagelle vigoureusement l'attitude des Motte et des Chatteleyn qui ont toujours trompé le corps électoral, lui volant des voix et augmentant la misère et le chômage contrairement aux promesses mensongères de leurs professions de foi.

Le projet des potentats de l'U. S. E. P. n'a qu'un seul but : introniser à l'Hôtel de Ville une administration réactionnaire.

C'est parce qu'ils sentent leur majorité volée en 1898, crouler sous eux qu'ils ont enfanté le projet de sectionnement.

L'orateur termine en faisant un appel aux électeurs présents pour manifester à la sortie de la réunion et, aujourd'hui, à l'Hôtel-de-ville, devant le rapporteur.

Très applaudi, l'orateur cède la parole au citoyen Liévin Bailleul.

Discours de Bailleul

Le citoyen Bailleul rappelle les travaux de la municipalité socialiste et établit que la ville toute entière, que tous les quartiers, ont profité des bienfaits de l'édilité, sans qu'on puisse reprocher à l'administration aucune partialité.

Le projet Motte, Chatteleyn, est-il nécessaire, juste et loyal ? Non, car il sophistiquerait les résultats électoraux, ce dont profiteraient les seuls réactionnaires.

Bailleul s'étend longuement sur la honteuse conduite des Motte et consorts qui ont toujours promis des bienfaits aux exploités et qui n'ont fait que les écraser un peu plus de misère et de chômage.

Très éloquemment, Bailleul fait la tableau des misères ouvrières. Il faut voir ce que devient l'ouvrier qui se laisse exploiter, à qui on vole la liberté de pensée, la liberté de conscience, le droit à la vie, le bulletin de vote libérateur...

« Il faut que vous veniez à la mairie, citoyens, dit-il, pour protester avec force, contre les manœuvres des réactionnaires, qui tendent à vous asservir doublement sous le joug capitaliste et sous le joug des jésuites.»

Bailleul fait ensuite le procès de M. Achille Rousseau, le commissaire enquêteur, le si singulier délégué cantonal, aux déclarations si cléricales.

L'orateur, parlant des écoles catholiques, dépeint la pression patronale qui force les ouvriers, indignés mais terrorisés, à envoyer leurs enfants dans leurs écoles congréganistes..., car il faut, hélas, manger du pain !

Si les ouvriers ont été abusés, les républicains sincères l'ont été aussi ; mais après avoir vu le pacte conclu entre Motte et les jésuites, un revirement s'est produit chez eux, ils sentent que la République est menacée, ils ouvrent les yeux.

Le dégout a fini par leur faire accepter en principe le socialisme et aux élections prochaines, tous les républicains, vraiment dignes de ce nom, n'auront qu'un seul but : écraser une fois pour toutes la réaction et lui barrer la route de l'Hôtel-de-Ville.

Bailleul quitte la tribune au milieu d'une triple salve d'applaudissements.

Le citoyen Siauve prend la parole après lui.

Discours de Siauve-Evausy

Lorsque notre rédacteur en chef s'avance à la tribune des cris de « Vive Siauve ! » et des applaudissements prolongés partent de tous les points de la salle.

L'orateur peut enfin parler.

— « J'avais espéré, dit-il, que MM. Eugène Motte Chatteleyn auraient daigné venir s'expliquer contradictoirement ici sur le projet de mutilation électorale qu'ils ont présenté au Conseil général du Nord. Mon espoir est déçu ! M. Chatteleyn s'est effrayé à la vue de son propre revolver (Rires) et M. Motte a pris le train pour Paris afin d'exécuter son ancien ami et avocat, M. Waldeck-Rousseau, qu'aujourd'hui il qualifie de renégat ! » (Rires et applaudissements.)

Siauve plaisante spirituellement M. Chatteleyn sur ses frayeurs qui sont une injure pour la classe ouvrière.

« — On assassine pas ses adversaires, chez nous, dit-il. On les couvre contre ses propres amis. Il n'y a que chez vous qu'on trouve des peaux-rouges ! » (Longs applaudissements.)

L'orateur discute ensuite les termes de la lettre de M. Eugène Motte qui prétend — ô dérision ! — donner des leçons de républicanisme à l'ancien collaborateur de Gambetta à l'homme dont il réclamait l'estampille, dont il invoquait le prestige et l'autorité dans la dernière bataille électorale ! (Cris : hou ! hou !)

— « M. Eugène Motte n'a donc même pas la reconnaissance de l'écharpe ! » s'écrie l'orateur. (Vifs applaudissements).

Siauve continue :

— « Votre député provisoire ne s'est ainsi oublié que parce qu'il a pensé qu'il serait spirituel d'opposer Waldeck-Rousseau à Millerand. Mais il oublie qu'à Roubaix même, Millerand est venu répondre à Waldeck-Rousseau et l'esprit réactionnaire dont il est possédé, l'empêche de comprendre ou lui défend de voir les raisons qui ont réuni, dans un même cabinet, des hommes aux opinions si contraires : — raisons toutes essentielles et qui sont dominées par le sentiment très net de la République en danger ! » (Applaudissements prolongés. Pendant cinq minutes l'orateur est acclamé.)

Après cette exécution discrète de MM. Chatteleyn et Eugène Motte, Siauve parle du projet de sectionnement avec la même humour.

— « Ce forfait électoral, dit-il, a été perpétré pour toutes les raisons qu'ont exposées Michel Servais et Bailleul, mais ces raisons sont elles-mêmes dominées par une crainte qui n'a pas été encore révélée. »

L'orateur dit cette crainte :

Le scrutin de liste contraindrait la réaction roubaisienne à offrir aux électeurs une liste panachée de pseudo-républicains à la Chatteleyn, de ralliés genre Union Sociale et Patriotique et de cléricaux avérés sortis des comités de l'Union Catholique.

— « Or, une telle salade, dit Siauve, serait encore plus difficilement avalée par le corps électoral roubaisien que la dernière salade ministérielle par... M. Eugène Motte ! » (Rires et applaudissements).

C'est pourquoi l'on a songé à découper le gâteau électoral au gré de l'estomac politique de chacun des quartiers de Roubaix, s'assurant ici d'une majorité catholique, pour une liste exclusivement catholique, là d'une majorité réactionnaire, et, d'autre part, d'une d'une majorité de républicains timides ou abusés.

Sous prétexte de *représentation des minorités* — grand mot absolument vide de sens politique — on ne laisserait aux socialistes que la part qu'il est impossible de leur enlever ! (Appl. prolongés.)

« Le Conseil général, conclue Siauve, ne laissera pas passer un plan aussi cynique, aussi antirépublicain. MM. Chatteleyn et Motte qui ont fui la discussion, ici, devront fournir prochainement à l'assemblée départementale, des arguments précis. Nous les défions d'en apporter un seul de sérieux. Mais, d'ailleurs, parviendraient-ils à leurrer le Conseil général comme ils l'ont fait une fois du corps électoral, nous irons encore à la bataille, pleins de confiance, persuadés que le Suffrage universel se vengerait sur eux-mêmes du coup du « Père François » qu'ils tentent contre lui ! »

(La salle toute entière fait une longue et chaleureuse ovation à notre rédacteur en chef quand il quitte la tribune).

Le citoyen Bailleul revient ensuite à la tribune engageant les électeurs de Roubaix à manifester demain contre le sectionnement.

Puis il présente l'ordre du jour.

L'ordre du jour

Voici la teneur de l'ordre du jour, proposé par le citoyen Bailleul, au nom du Parti ouvrier :

« Les électeurs, réunis salle du théâtre, reconnaissent que le sectionnement électoral de Roubaix, proposé par MM. Motte et Chatteleyn, ne répond à aucune nécessité, les intérêts de tous les quartiers de la ville étant intimement liés les uns aux autres.

« Ils considèrent que ce n'est là qu'une manœuvre des cléricaux et de tous les adversaires déclarés ou non de la République qui espèrent en la puissance de l'or et la pression patronale pour pouvoir installer la réaction triomphante à la mairie de Roubaix.

« Ils condamnent la conduite de ceux qui ont travaillé pour faire nommer M. Rousseau, commissaire-enquêteur sur le sectionnement ce commissaire étant un patron ardemment mêlé aux luttes politiques de Roubaix, et, la loi disant formellement que pour accepter une mission comme celle de M. Rousseau il faut que « *la personnalité chargée de l'enquête soit désintéressée personnellement dans la course de façon à garantir l'exactitude de sa mission.* »

Pour ces raisons, les électeurs demandent au Conseil général de repousser le sectionnement. Ils décident que le secrétaire du Parti ouvrier ira le mardi 27 juin, à 7 heures du soir exposer les raisons qui militent contre le sectionnement à M. Rousseau, qui se tiendra à la mairie à cet effet, et ils invitent tous les républicains et socialistes à manifester le même jour et à la même heure contre la réaction et le cléricalisme.

Vive la République sociale !

La séance est levée à 9 h. 45.

La Manifestation

Après la conférence tous les assistants ont parcouru les principales rues de Roubaix, en manifestant en faveur du sectionnement et en chantant des refrains socialistes.

Faits Divers

DANS LA RÉGION

UNE GRÈVE A NŒUX-LES-MINES

Le système des longues coupes. — *Provocations patronales.* — 700 mineurs grévistes. — La délégation. — Victoire ouvrière.

(De notre envoyé spécial)

Il fallait qu'un jour ou l'autre le déplorable système des longues coupes, devenu maintenant une coutume générale dans les bassins du Pas-de-Calais et du Nord, provoquât un conflit.

Les longues coupes

Le manque de charbon l'obligation pour les compagnies, à la suite des entrevues d'Arras, d'accorder aux mineurs un salaire de 6 francs par jour, prime comprise, — le besoin qu'ont les patrons de surmener le plus possible la machine humaine pour lui faire produire le maximum dont elle est capable quitte ensuite à la rejeter sans scrupule lorsqu'elle devient hors d'usage, tout cela ne faisait qu'encourager les compagnies de mines à imposer à leurs ouvriers des heures supplémentaires de travail.

Elles n'y ont pas manqué et les mineurs, syndiqués ou non, supportaient en rongeant leur frein, mais supportaient quand même la coutume barbare.

Cependant l'orage grondait partout et plus *spécialement à la fosse n° 6 de la compagnie* de Nœux où les abus devenaient vraiment intolérables.

Autrefois la remonte des ouvriers avait lieu à 2 heures. Puis, peu à peu, après la grève de 1893, on avait allongé la corde. Ce fut d'abord à 2 h. 1/2, puis 3 heures que s'emplissaient les cages.

Enfin, depuis quelque temps, les charbons se demandant de plus en plus, on força les ouvriers à remonter à 4 heures du soir.

Provocations d'un chef-porion

Le lendemain de la dernière quinzaine, après la journée, l'or